

RAPPORT ANNUEL

2014-2015



**Conseil
interprofessionnel
du Québec**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée, avocate

Madame Stéphanie Vallée, avocate
Ministre de la Justice, Procureure générale, Notaire générale,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,
Dre Diane Legault, DMD, MBA

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISSION.....	1
2.	REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2014-2015....	2
3.	COMITÉ EXÉCUTIF	3
4.	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
5.	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	7
6.	DOSSIERS ET INTERVENTIONS	11
7.	COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL	15
9.	PRIX DU CIQ 2014 : CLAIRE BOLDUC, AGRONOME.....	23
10.	MÉRITE DU CIQ	25
11.	PERSONNEL DU CIQ.....	26
12.	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES	27

1. MISSION

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

En sa qualité de regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également à titre d'unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations, ainsi que les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

2. REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2014-2015

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2015	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Gilles Poulin	Michel Perrier
Administrateurs agréés	Chantal Dalpé	France Vézina	Nicolas Handfield
Agronomes	René Mongeau	Éric Lavoie	Guillaume LaBarre
Architectes	Nathalie Dion		Normand Pratte
Arpenteurs-géomètres	Daniel Bérard	Sophie Morin	Luc St-Pierre
Audioprothésistes	Sophie Gagnon	Guy Savard	Claude Forest
Avocats	Bernard Synnott	Lise Tremblay	Marc Sauvé
Chimistes	Guy Collin	François P. Granger	Maurice Côté
Chiropraticiens	Georges Lepage	Jean-François Henry	Danica Brousseau
Comptables professionnels agréés	Alain Dugal	Daniel McMahon	Jean-François Lasnier
Conseillers et conseillères d'orientation	Laurent Matte	Martine Lacharité	Josée Landry
Conseillers en ressources humaines agréés	Chantal Bilodeau	Florent Francoeur	Francine Sabourin
Dentistes	Barry Dolman	Nathalie Morin	
Denturologistes	Robert Cabana	Guy Dugré	
Diététistes	Paule Bernier	Joanie Bouchard	Chantal Poirier
Ergothérapeutes	Alain Bibeau	Louise Tremblay	Isabelle Lessard
Évaluateurs agréés	Richard Côté	Francine Fortin	Christiane Guimond
Géologues	Robert Wares	Sylvain Bolduc	Alain Liard
Huissiers de justice	André Bizier	Pascal St-Onge	
Hygiénistes dentaires	Diane Duval	Josée Tessier	
Infirmières et infirmiers	Lucie Tremblay	Carole Mercier	Geneviève Ménard
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis	Lise Therrien	
Ingénieurs	Robert Sauvé		
Ingénieurs forestiers	Denis Villeneuve	Marielle Coulombe	
Inhalothérapeutes	Jocelyn Vachon	Josée Prud'Homme	
Médecins	Charles Bernard	Yves Robert	Jean-Bernard Trudeau
Médecins vétérinaires	Joël Bergeron		Alain Laperle
Notaires	Gérard Guay	François Bibeau	Louise Archambault
Opticiens d'ordonnances	Linda Samson		
Optométristes	Langis Michaud	Léo Breton	Louise Mathers
Orthophonistes et audiologistes	Marie-Pierre Caouette	Céline Giroux	Josée Larocque
Pharmaciens	Bertrand Bolduc	Manon Lambert	
Physiothérapie	Denis Pelletier	Stéphane Brassard	Lisette Lavoie
Podiatres	Charles Faucher		
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	Denis Leclerc		Jean-Pierre Robin
Psychologues	Rose-Marie Charest	Nicolas Chevrier	Stéphane Beaulieu
Sages-femmes	Marie-Ève St-Laurent	Marie-Paule Lanthier	Céline Lemay
Sexologues	Nathalie Legault	Isabelle Beaulieu	Elysabeth Lacombe
Techniciens et techniciennes dentaires	Raymond Haché	Stéphan Provencher	
Technologistes médicaux	Nathalie Rodrigue		Bruno Houde
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	Danielle Boué	Alain Crompt	Joanne Béland
Technologues professionnels	Alain Bernier	Laval Tremblay	Richard Legendre
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Réal Paquette	Caroline Morrisette	Johanne Boucher
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Claude Leblond	Sylvio Rioux	Sonia Gilbert
Urbanistes	Donald Bonsant	Danielle Pilette	Claude Beaulac

3. COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif :

- . Diane Legault, dentiste, présidente
- . Nathalie Rodrigue, technologiste médicale, vice-présidente
- . Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier
- . Claude Leblond, travailleur social, secrétaire
- . Danielle Boué, technologue en imagerie médicale, autre membre
- . Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, autre membre
- . René Mongeau, agronome, autre membre

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité exécutif a tenu neuf réunions régulières et quatre réunions spéciales.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Au terme de ma première année à la présidence du Conseil, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants des actions posées au cours de l'exercice 2014-2015. Pour l'occasion, j'aimerais prendre un angle particulier qui correspond à l'une des fonctions essentielles qu'attribue le *Code des professions* au CIQ : celui de conseiller la ministre responsable de l'application des lois professionnelles et l'Office des professions du Québec sur les matières qui concernent les professions réglementées.

Le CIQ remplit cette fonction parce qu'il est la voix collective des ordres professionnels. Il constitue un espace privilégié pour débattre et promouvoir des solutions en vue d'améliorer le système professionnel québécois.

Vers une réforme globale du *Code des professions*

La réforme globale du *Code des professions* - qui a eu 40 ans en 2014 - est pour nous une priorité. Dès 2013, les autorités gouvernementales ont été saisies de nos 60 recommandations en cette matière. Nous aurons, au cours des prochains mois, à nous prononcer sur un premier segment de cette réforme majeure, puisque l'Office nous annonce des propositions de modifications au *Code* centrées sur la gouvernance des ordres et de l'Office.

Nous sommes prêts et impatients d'entreprendre l'étude de ces propositions. Et nous attendrons avec autant d'impatience les suites de la réforme annoncée, qui doit également toucher aux mécanismes de protection du public, tels que l'inspection professionnelle et la discipline.

Gouvernance des ordres : changements attendus en vue

Dans l'intervalle, le gouvernement nous a saisis à l'automne 2014 du projet de loi n° 17, *Loi modifiant la Loi du Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*. Nous avons commenté ce projet de loi adopté en décembre, qui annonce les pistes plus larges sur lesquelles le *Code des professions* sera modifié en matière de gouvernance des ordres professionnels. Ainsi, le projet de loi proposait-il de diminuer la taille du Conseil d'administration du Barreau : cette proposition était convergente avec l'une de nos recommandations de 2013. Par ailleurs, comme nous l'avions demandé dès 2012, le projet de loi a introduit la possibilité pour un ordre d'utiliser le vote électronique afin d'élire ses administrateurs.

Le processus disciplinaire doit être amélioré

Il y a, nous le savons, une situation préoccupante en regard des retards dans certains dossiers disciplinaires. Cette situation est préjudiciable pour les plaignants et mine la crédibilité des ordres professionnels.

Rappelons qu'en 2013, les interventions du CIQ et des ordres auprès du gouvernement ont abouti à une modification du *Code des professions* permettant la mise sur pied d'un Bureau des présidents des conseils de discipline et de rendre transparent le processus de nomination des présidents de ces conseils.

La mise sur pied du Bureau a été différée de plusieurs mois et nous sommes impatients de voir les premiers résultats de son travail. Des situations de retard disciplinaire ont été portées à l'attention du public par les médias. Nos membres ont alors convenu de demander au CIQ d'intervenir auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs, qui doit s'assurer du respect des règles de déontologie par les administrateurs publics, dont les présidents des conseils de discipline.

Dans le même esprit, nous avons commenté en cours d'année, à la demande de l'Office des professions, deux projets de règlement en vue de l'amélioration du processus disciplinaire. Il s'agit des *Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels* et du *Règlement sur le code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels*. Nos commentaires ont été formulés avec le souci de garantir l'efficacité et la célérité du processus disciplinaire afin de rétablir la confiance du public à l'égard de celui-ci. Nos commentaires devront être entendus.

La formation des professionnels : les milieux de l'éducation interpellés

L'adéquation de la formation avec les pratiques professionnelles est un enjeu de nos relations avec les acteurs du monde de l'éducation. Cette année, nos rencontres avec ces partenaires et l'intervention directe d'ordres professionnels auprès d'intervenants gouvernementaux ont démontré la persistance de plusieurs difficultés.

Au printemps 2015, le président de l'Office des professions m'informait, en même temps que les présidents des ordres professionnels, de l'ouverture d'un chantier sur cette question, auquel participeront d'ailleurs les représentants des cégeps, des universités et du ministère concerné. Il s'agit d'une bonne nouvelle.

Immigration et reconnaissance des compétences professionnelles : un nouveau souffle

En janvier 2015, nous avons présenté à la Commission parlementaire des relations avec les citoyens un mémoire sur les orientations gouvernementales en matière d'immigration. Ce fut l'occasion de faire le bilan des actions en matière de reconnaissance des compétences professionnelles et de faire état des difficultés qui subsistent. En outre, nous observons que l'accès aux stages requis aux fins d'obtention du permis d'exercice de certaines professions, qui exige une ouverture conséquente du marché du travail, est devenu problématique. Des actions sont attendues du gouvernement.

L'expertise acquise par le CIQ dans le dossier de la reconnaissance des compétences professionnelles est reconnue. Nous sommes fiers d'avoir été conviés à siéger à un comité interministériel créé sous l'impulsion du Premier ministre et piloté par la députée Filomena Rotiroti. Le comité remettra son rapport final en 2016, mais déjà, certaines des mesures privilégiées par le comité sont issues de nos recommandations formulées dans notre mémoire de janvier 2015.

Campagne *Ordre de protéger*

Unique en son genre, la campagne de relations publiques *Ordre de protéger* (www.ordredeprotéger.com) est entrée dans sa deuxième année. Les résultats très positifs de la campagne, qui mise en outre sur la synergie des efforts de nos membres, sont présentés plus loin dans le rapport du directeur général.

L'avenir du CIQ

En 2015, le CIQ célèbre son 50^e anniversaire. Ce moment m'a semblé éloquent pour convier les présidents des ordres à une discussion franche et ouverte sur l'avenir du CIQ, son rôle au sein du système professionnel et sa contribution au développement de notre société.

Des rencontres avec les présidents des ordres ont été tenues en décembre et en mars dernier. Elles ont permis de poser les jalons d'une nouvelle ère pour le CIQ. La vision dégagée au terme de ces rencontres est claire : les ordres s'attendent de leur association qu'elle soit plus présente, plus influente et proactive en regard des enjeux du système professionnel qui sont aussi, à bien des égards, des enjeux de société. Je puis d'ailleurs vous annoncer que la gouvernance du CIQ sera modifiée substantiellement au cours de l'exercice 2015-2016, afin de concrétiser cette vision.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui, par leur implication et leur dévotion, rendent aussi palpitante la vie du Conseil : la centaine de personnes qui représentent leur ordre au sein de nos comités et forums, les présidents et présidentes des quarante-cinq ordres professionnels, la permanence et son directeur général et, enfin, mes collègues du comité exécutif.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le CIQ agit par l'entremise d'une centaine de personnes issues du personnel dirigeant et professionnel des ordres et d'une permanence de sept employés. Ce groupe diversifié et aux expertises multiples est au cœur de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques et de notre plan d'action annuel.

Comités et forums

Une centaine de personnes – dirigeants, responsables et professionnels - des ordres participent aux comités statutaires et aux forums du CIQ dans une perspective de discussion, de formation et d'intervention publique. Cette année, 27 activités se sont déroulées dont 10 formations sur les mécanismes de protection du public (discipline, inspection professionnelle, admission, formation continue).

Groupe de travail sur la télépratique

Un nouveau groupe de travail a été mis sur pied en septembre 2014 afin d'analyser les enjeux de la télépratique tant sur les professionnels que sur les ordres qui les encadrent. Le groupe entend aussi proposer des pistes de solution pour améliorer le travail des ordres en cette matière.

La campagne *Ordre de protéger*

Lancée en 2013, la campagne *Ordre de protéger* a atteint son plein rythme de croisière. La deuxième année a été caractérisée par la croissance de nos communautés sur les médias sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) et la consolidation du contenu de notre microsite (blogue) *ordredeprotéger.com*, le tout supporté par des campagnes de placement publicitaire sur le Web. On signalera surtout la production d'une trentaine d'articles et de sept vidéoclips qui présentent les différents aspects des mécanismes de protection du public mis en œuvre par les ordres, mettant en vedette des membres du personnel d'ordres dont le travail est étroitement lié à la protection du public.

Les résultats sont à la hauteur de nos attentes. Ainsi, le vidéoclip porteur de la campagne, animée par la présidente du Conseil, Diane Legault, a été vu par plus de 100 000 personnes en quelques semaines.

Rappelons que la campagne *Ordre de protéger* est axée sur un usage intensif des médias sociaux et le développement d'un microsite de campagne. L'objectif général du plan est d'augmenter la connaissance et la compréhension du public à l'égard des ordres professionnels et de leur mission de protection du public. La collaboration avec les ordres au déploiement de la campagne est excellente. Le tableau de la page suivante présente les principaux résultats obtenus.



Indicateurs	oct.2013	Avril 2015
Fréquentation sur les médias sociaux		
Twitter – nombre d’abonnés	204	1797
Facebook – nombre de fans	13	2369
LinkedIn – abonnés (page CIQ)	63	281
Présence et fréquentation – site Web et microsite		
Cote Klout – mesure présence active	31,26	52,74
Google Analytics – visiteurs uniques		
• Site du CIQ	5 039	73 627
• Microsite <i>Ordre de protéger</i>	175	39 836
Google Analytics – pages vues		
• Site du CIQ	12 950	225 167
• Microsite <i>Ordre de protéger</i>	1 579	87 986

Ordre de protéger a fait l’objet d’une campagne Web qui s’est déroulée de 6 janvier au 31 mars 2015. Les points marquants de cette campagne ont été :

- la publication de 32 billets de blogue en 13 semaines, dont 22 rédigés à la suite d’entrevues avec des responsables de mécanismes de protection du public au sein des ordres;
- la production et la diffusion de 7 clips vidéo mettant en vedette les syndicats, inspecteurs, formateurs et dirigeants issus de 25 ordres, le directeur général et la présidente du CIQ;
- le clip phare de la campagne a été vu par plus de 100 000 personnes.

Sondage sur le niveau de satisfaction de la population

Réalisé chaque automne depuis 2012, ce sondage CROP porte sur le niveau de confiance de la population québécoise à l’égard des quelque 378 000 professionnels québécois et des ordres qui les encadrent. Les résultats du sondage ont été présentés lors de la Semaine des professionnels tenue en octobre 2014.

Partenariats institutionnels

Les actions du CIQ sont au carrefour d’enjeux multiples où se retrouvent aussi nos partenaires.

Accès à l’information et protection des renseignements personnels

Secrétariat à l’accès à l’information et la réforme des institutions démocratiques (Ministère du Conseil exécutif)

Services professionnels

Registraire des entreprises

Formation des professionnels

Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (avec la Fédération des cégeps et l'Office des professions)

Table de concertation sur la formation universitaire des professionnels (avec le Bureau de coopération interuniversitaire et l'Office des professions)

Justice disciplinaire

Comité de liaison avec le Tribunal des professions (Barreau de Montréal)

Législation professionnelle

Groupe de travail sur l'assurance responsabilité (Office des professions)

Groupe de travail sur l'exercice d'une profession en société (Office des professions)

Comité d'examen (Office québécois de la langue française)

Professions réglementées hors Québec

Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)

Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)

Reconnaissance des compétences professionnelles des personnes immigrantes

Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI-Collège de Maisonneuve)

Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

Pôle de coordination sur l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Office des professions)

Partenariats de recherche

En lien avec ses orientations stratégiques, le CIQ a initié des actions destinées à accroître le maillage entre le monde professionnel et la communauté des chercheurs scientifiques. Ces partenariats se déploient selon l'importance des dossiers ciblés, mais aussi en fonction des sources de subventions disponibles. Ainsi, la reconnaissance des compétences professionnelles constitue un thème majeur des partenariats. D'autres partenariats sont projetés en lien avec les enjeux de la télépratique.

Semaine des professionnels

Quelle place le Conseil interprofessionnel occupe-t-il dans le monde professionnel? Au sein de la société québécoise? Quel avenir lui souhaitons-nous? C'est par ces questions que la nouvelle présidente du CIQ, Diane Legault, a marqué d'un sceau particulier la 6^e édition de la Semaine des professionnels, à l'occasion d'un événement tenu le 16 octobre 2014 en présence des dirigeants des ordres et de leurs partenaires.

Comme c'est la coutume, la Semaine des professionnels a également été soulignée par la participation de plusieurs ordres professionnels au Salon national de l'éducation qui se tenait du 16 au 18 octobre 2014. La Semaine des professionnels a également été soulignée par la publication d'un cahier spécial sur les professions dans le journal *Le Devoir*.

Salon de l'immigration et de l'intégration

Le CIQ a participé en juin 2014 au troisième *Salon de l'immigration et de l'intégration*, organisé par Immigrant-Québec en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le CIQ y a présenté une conférence sur la reconnaissance des compétences professionnelles. Un kiosque réservé aux ordres professionnels a permis à certains d'entre eux de répondre aux interrogations de la clientèle participante.

Recyclage des matières résiduelles et qualité de l'environnement

En janvier 2015, le CIQ a conclu, au nom de ses 45 membres, une entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) relative au tarif applicable en vertu du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières résiduelles, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Amélioration de l'organisation administrative

Le travail de soutien administratif mené par la permanence du Conseil a considérablement évolué au cours des dernières années, sous l'effet de l'accroissement et de la diversification des activités de l'organisation. À la suite d'un diagnostic réalisé à l'automne 2014, la description de tâches et la rémunération de certains postes ont été ajustées.

Plan technologique

Une première phase de notre plan technologique a été réalisée afin d'adapter notre système informatique aux nouveaux besoins générés notamment par la campagne *Ordre de protéger* et la refonte du site Web du CIQ.

6. DOSSIERS ET INTERVENTIONS

Nouvelle politique québécoise en matière d'immigration

La Commission des relations avec les citoyens a entrepris un cycle de consultations particulières sur le document intitulé « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». En janvier 2014, le Conseil a souhaité contribuer à la réflexion des parlementaires en y présentant un mémoire.

Ces dernières années, d'indéniables progrès ont été accomplis par les ordres et leurs partenaires pour améliorer la reconnaissance des compétences professionnelles. La législation a été modernisée, les processus se sont accélérés, les méthodes d'évaluation se sont adaptées pour gagner en rigueur et en justesse. Les efforts doivent être maintenues et les actions raffinées.

Afin que la société québécoise puisse tirer le meilleur rendement des efforts investis dans l'amélioration de la reconnaissance des compétences professionnelles des candidats à l'exercice d'une profession réglementée, le Conseil précisait qu'au moins cinq actions sont requises : mieux recruter, mieux évaluer, mieux accompagner, mieux intégrer, et enfin, mieux documenter. Une dizaine de recommandations ont été formulées par le Conseil à cet égard. En outre, nous observons que l'accès aux stages requis aux fins d'obtention du permis d'exercice de certaines professions, qui exige une ouverture conséquente du marché du travail, est devenu problématique. Des actions sont attendues du gouvernement.

Reconnaissance des compétences professionnelles

- Comité interministériel

Dans la foulée des nouvelles orientations en matière d'immigration, le CIQ a été invité à participer au comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences, placé sous la responsabilité de madame Filomena Rotiroti, adjointe parlementaire de la ministre Kathleen Weil. Le comité doit déposer son rapport au début de 2016 et recommandera des mesures pour faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés. À noter que parmi les mesures examinées, le comité a retenu certaines proposées par le CIQ dans son mémoire sur l'immigration de janvier 2015.

- Commissaire aux plaintes

À l'automne 2014, le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles a produit un rapport sur le rôle des tierces parties dans le processus de reconnaissance des compétences professionnelles. Le Commissaire souhaite l'établissement de paramètres à l'égard d'ententes conclues par des ordres avec des tierces parties dans le processus de reconnaissance des compétences professionnelles.

Dans ses commentaires livrés en novembre 2014, le CIQ considère qu'un ordre professionnel tirera avantage d'un cadre de référence sanctionné par l'autorité publique afin de préserver son contrôle du processus de reconnaissance des compétences professionnelles. Le CIQ s'est dit toutefois préoccupé à l'égard de l'approche proposée, qui pourrait introduire une lourdeur dans le processus. Invité par le CIQ en janvier 2015, le Commissaire a discuté de son rapport avec les représentants des ordres.

Création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec

En février 2015, sur la base d'un projet soumis par l'Office des professions du Québec, le Conseil se prononçait en faveur de la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Au terme d'une analyse réalisée conformément au cadre dont s'est doté le CIQ pour toute demande de même nature, nos membres ont reconnu la pertinence de créer ce 46^e ordre professionnel aux fins d'une meilleure protection du public. Le CIQ accompagne déjà ce futur membre dans son intégration au système professionnel en offrant conseils et formations.

Gouvernance des ordres

Le 10 novembre 2014, le CIQ a fait part aux membres de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec de ses commentaires sur le projet de loi n° 17 - *Loi modifiant la Loi du Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*. Ce projet modifiait principalement la gouvernance du Barreau. Le projet de loi a été adopté en décembre. Il fait écho à certaines recommandations déjà formulées par le Conseil dans le cadre de la révision globale anticipée du *Code des professions*, notamment en ce qui a trait à la taille d'un conseil d'administration d'ordre professionnel et à l'autorisation de tenir un vote électronique aux fins d'élection des administrateurs.

Conseils de discipline

- Célérité du processus disciplinaire

En février dernier, le Conseil soumettait au Secrétariat aux emplois supérieurs une situation préoccupante concernant des délais importants dans le traitement de certaines plaintes disciplinaires. Le Secrétariat a notamment pour fonction de veiller au respect d'un code de déontologie auquel sont assujettis les administrateurs publics, dont les présidents de conseils de discipline.

- Déontologie

En septembre 2014, l'Office des professions du Québec a sollicité les commentaires du Conseil à l'égard d'un projet de *Code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels*.

Le CIQ s'est déclaré favorable au projet, d'autant qu'il a été partie prenante du processus qui a conduit à l'adoption du projet de loi n° 17 adopté en 2013 et qui modernise la justice disciplinaire dans une optique de transparence et de célérité.

Toutefois, le CIQ a formulé plusieurs recommandations sur le projet afin de bonifier certaines dispositions, et ce, dans l'objectif de soutenir la confiance du public dans l'exercice impartial et indépendant des fonctions des présidents et des autres membres des conseils de discipline, de même que l'efficacité et la célérité du processus disciplinaire.

Enfin, le Conseil était d'avis qu'il conviendrait de prévoir un processus en cas de manquement aux règles déontologiques.

- Règles de preuve et de pratique

En août dernier, l'Office des professions du Québec sollicitait les commentaires du Conseil à l'égard d'un projet de Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels.

Le 1^{er} octobre dernier, le CIQ confirmait être favorable au projet de règlement soumis. Toutefois, le CIQ précisait plusieurs questionnements et commentaires de manière à favoriser l'atteinte de l'objectif poursuivi par le projet, à savoir la célérité du traitement des plaintes et des actes de procédures y afférents dans le respect des principes de justice naturelle.

Le 26 novembre dernier, un projet était publié à la Gazette officielle sans toutefois tenir compte des commentaires formulés du Conseil. Celui-ci a réitéré sa position en décembre dernier.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

On rappellera qu'en 2013, dans le cadre de discussions qui ont précédé le dépôt par le ministre des Finances et de l'Économie du Rapport sur l'application de la Loi sur les assurances et de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, le CIQ avait sensibilisé l'Office et le ministère des Finances quant à certaines problématiques d'ordre systémique liées à la gouvernance des fonds d'assurance responsabilité professionnelle dont se sont dotés certains ordres en vertu du *Code des professions*.

Les travaux du CIQ ont mis en lumière une importante problématique liée aux fonds d'assurance, à savoir l'échange d'information entre les fonds et leurs ordres respectifs. La confidentialité de l'information qu'un assuré doit confier à un fonds d'assurance dans le cadre d'un dossier est à la base des préoccupations soulevées par le CIQ en regard de cet aspect. En outre, un ordre doit être en mesure d'intervenir en temps utile lorsqu'il y a un risque imminent ou important pour le public.

C'est pourquoi les ordres qui administrent un fonds d'assurance et le CIQ se sont concertés afin de trouver une solution. En février 2014, notre assemblée des membres adoptait une recommandation suggérant au législateur les paramètres pouvant convenir à un tel échange, le tout dans un cadre transparent et bien défini.

Prévisions budgétaires et contribution des professionnels au financement de l'Office des professions du Québec

En septembre 2014, le CIQ a formulé un avis favorable à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles concernant le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2015-2016.

Ce projet prévoit notamment le montant projeté de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office des professions, au sujet duquel le CIQ est consulté en vertu du *Code des professions*.

À cette occasion, le Conseil soulignait que depuis 2005 le budget de l'Office a connu une augmentation de 73,8 %, soit une moyenne de 7 % par année, alors que l'augmentation du taux d'inflation avoisinait 1,5 % par année.

Par ailleurs, le Conseil constatait qu'une suite positive avait été donnée à sa demande d'indiquer la portion exacte des dépenses générées par le Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles. Le Conseil s'est toutefois dit préoccupé de l'intention annoncée de ce dernier de réclamer l'élargissement de ses pouvoirs et de l'impact éventuel de cette demande sur les dépenses de l'Office.

Copropriété

En décembre dernier, l'Office des professions du Québec sollicitait les commentaires du Conseil à l'égard d'un projet de règlement sur la copropriété. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux entourant un projet de loi visant à modifier le *Code civil du Québec* afin de donner suite aux recommandations du groupe de travail et du comité consultatif sur la copropriété.

Le Conseil s'est dit satisfait que les modifications envisagées au *Code civil du Québec* en matière de copropriété reconnaissent la contribution pouvant être apportée par les membres d'ordres professionnels, et ce, tant à l'égard de la préservation à long terme des immeubles, de la protection des acheteurs et du fonctionnement des copropriétés.

7. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Comité de planification

Le comité de planification s'est réuni à une reprise.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame Nathalie Rodrigue, technologiste médicale.

Autres membres :

- . Guy Collin, Ordre des chimistes du Québec
- . Barry Dolman, Ordre des dentistes du Québec
- . Jean-François Henry, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Lu Chan Khuong, Barreau du Québec
- . Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Daniel McMahon, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Jean Morin, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comité des finances et d'audit

Le comité des finances et d'audit s'est réuni à trois reprises.

Le comité des finances est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Autres membres :

- . Betty Cohen, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- . Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Alain Crompt, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . François Duchesne, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Lorraine Godin, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Jean-François Lasnier, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Georges Lepage, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Bertrand Lortie, Chambre des notaires du Québec
- . Suzanne Malette, Ordre des psychologues du Québec
- . Pierre Richard, Barreau du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comité de législation

En 2014-2015, le comité de législation s'est réuni à deux reprises.

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur Claude Leblond, travailleur social.

Autres membres :

- . Véronique Ardouin, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Caroline Chrétien, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Caroline Daoust, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Mario Dusseault, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Caroline Fortier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Martine Gosselin, Ordre des podiatres du Québec
- . Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Marie-Chantal Lafrenière, Ordre des technologues professionnels du Québec
- . Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- . Chantal Perreault, Barreau du Québec
- . François-Xavier Robert, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Édith Rondeau, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Richard Silver, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- . Janique Ste-Marie, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- . Nancy Trudel, Barreau du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Sabina Watrobski, Chambre des notaires du Québec

Table des ex-présidents

Un groupe d'anciens présidents issu de la Table a participé à la réflexion sur l'avenir du CIQ menée par les présidents des ordres au printemps 2015 (voir rapport de la présidente).

Membres de la Table:

- . Louis Beaulieu, orthophoniste
- . Viateur Bergeron, avocat
- . Marc Cossette, opticien d'ordonnances
- . Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire
- . Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé
- . Yvon C. Dupuis, ingénieur
- . Richard Gagnon, administrateur agréé
- . Jeanne Grimard, technologiste médicale
- . Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
- . François Renauld, comptable professionnel agréé, comptable en management accrédité
- . Augustin Roy, médecin
- . Louis Roy, conseiller d'orientation

Comité de gouvernance et d'éthique

En 2014-2015, le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à quatre reprises.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par monsieur Florent Francoeur, conseiller en ressources humaines agréé.

Autres membres :

- . Claude Beaulac, Ordre des urbanistes du Québec
- . Florent Francoeur, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Denis Leclerc, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- . Marie-Ève St-Laurent, Ordre des sages-femmes du Québec
- . Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec
- . Diane Legault, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes Québec

Groupe de travail sur les assurances

Membres :

- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Nancy Trudel, Barreau du Québec
- . Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur les fonds d'assurance

Membres :

- . Irène Beauchamp, Ordre des dentistes du Québec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Caroline Daoust, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jean-Pierre Dumont, Ordre des architectes du Québec
- . Marcel Gagné, Ordre des pharmaciens du Québec
- . René Langlois, Barreau du Québec
- . Jacques L'Abbé, Chambre des notaires du Québec
- . Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Jean Lizotte, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Cathie St-Germain, Ordre des évaluateurs agréés du Québec (jusqu'en juin 2014)
- . Marie-Chantal Thouin, Ordre des architectes du Québec
- . Christian Tremblay, Chambre des notaires du Québec
- . Lise Tremblay, Barreau du Québec
- . Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Groupe de travail sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*

Membres :

- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- . Réa Hawi, Barreau du Québec
- . Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Marisol Mirò, Ordre des dentistes du Québec
- . Geneviève Ouimet, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Marc Sauv  , Barreau du Québec
- . Sabina Watrobski, Chambre des notaires du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur les sanctions disciplinaires et l'exercice illégal

Membres :

- . Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Julie Charbonneau, Chambre des notaires du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Gaston Gauthier, Barreau du Québec
- . St  phane Gauthier, repr  sentant, Coll  ge des m  decins du Qu  bec
- . Elena Konson, Ordre des   valuateurs agr   s du Qu  bec
- . Genevi  ve Ouimet, Ordre des comptables professionnels agr   s du Qu  bec
- . Patrick Marcoux, Ordre des ing  nieurs du Qu  bec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Qu  bec

Groupe de travail sur la t  l  pratique

Membres :

- . St  phane Beaulieu, Ordre des psychologues du Qu  bec
- . M  lanie Benoit, Ordre professionnel de la physioth  rapie du Qu  bec
- . Jo  l Bergeron, Ordre des m  decins v  t  rinaires du Qu  bec
- . Guylaine Bertrand, Ordre professionnel de la physioth  rapie du Qu  bec
- . Sylvain Bolduc, Ordre des g  ologues du Qu  bec
- . Joanie Bouchard, Ordre professionnel des di  t  tistes du Qu  bec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agr   s du Qu  bec
- . Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes m  dicaux du Qu  bec
- . Catherine de Lanux, Ordre des psycho  ducateurs et psycho  ducatrices du Qu  bec
- . Sandra Di Palma, Ordre professionnel des inhaloth  rapeutes du Qu  bec
- . Alexandre Dumouchel, Ordre des conseillers en ressources humaines agr   s du Qu  bec
- . C  line Giroux, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Qu  bec
- . Raymond Hach  , Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Qu  bec
- . Guillaume LaBarre, Ordre des agronomes du Qu  bec
- . Jos  e Larocque, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Qu  bec

- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Thanh Liem Nguyen, Ordre des podiatres du Québec
- . Richard Locas, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- . Sylvain Ménard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Stéphane Monette, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Paul Morin, Ordre des dentistes du Québec
- . Yves Robert, Collège des médecins du Québec
- . Marie-Lyne Roc, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- . Caroline Roy, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Julie Roy, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Nathalie Thompson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comités du *Colloque des dirigeants des ordres professionnels*

Le 6^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels se déroulera du 2 au 4 septembre 2015 à Québec.

Comité organisateur

- . Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
- . François Goulet, Collège des médecins du Québec
- . André Jacques, Collège des médecins du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comité thématique

- . Denis Beauchamp, Ordre des technologues professionnels du Québec
- . Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Pierre Desjardins, Ordre des psychologues du Québec
- . Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- . Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
- . Sarah Thibodeau, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

8. FORUMS

Forum des directions générales

Le forum s'est réuni à trois reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont échangé notamment sur les incidences pour les ordres et leurs employés du Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

D'autres sujets ont également été traités, dont la réduction des frais de perception des paiements par cartes bancaires.

Forum des syndicats

Le forum a offert à ses membres à trois reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 12 juin 2014. L'activité a porté sur un survol des décisions d'intérêt ainsi que sur une réflexion de la réalité des syndicats.

Le 5^e Colloque du forum des syndicats s'est tenu le 20 février 2015 sous le thème *Un syndic à l'écoute!*

Le comité directeur du forum s'est réuni à trois reprises.

Comité directeur :

- . Bruno Breton, Ordre des agronomes du Québec
- . Bernard Cadieux, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Suzanne Castonguay, Ordre des psychologues du Québec
- . Florence Colas, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- . Louise Gauthier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- . Réjean Gingras, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- . Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Chantal Michaud, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec
- . Chantal Pinard, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Louise St-Pierre, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Robert Turbide, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- . Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec

Madame Ginette Lussier-Price, FCPA, FCA, assume la présidence du comité directeur.

Forum des secrétaires de conseil de discipline

La *Réunion annuelle des secrétaires de conseil de discipline* a eu lieu le 25 avril 2014. Cette rencontre d'échanges et d'information, tenue en présence du président du Tribunal des professions, a porté sur les aspects pratiques liés à la préparation matérielle et au contenu des dossiers conjoints, sur la signification des décisions et des procès-verbaux ainsi que sur la requête en rejet d'appel.

D'autres sujets ont également été traités, dont la transmission et la diffusion des décisions des conseils de discipline des ordres et le caviardage de telles décisions.

Le comité directeur du forum s'est réuni à trois reprises.

Comité directeur :

- . Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec
- . Cindy Décarie, Ordre des psychologues du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Véronique Guertin, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Nathalie Nicole Poirier, Barreau du Québec
- . Geneviève Richard, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Véronique Smith, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Nancy Trudel, Barreau du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

M^e Sylvie Bédard, notaire, assume la présidence du comité directeur

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum a offert à ses membres à trois reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 28 mai 2014.

Le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises et le sous-groupe de travail sur le coffre à outils s'est réuni à deux reprises.

Comité directeur :

- . Martine Arial, Chambre des notaires du Québec
- . Agathe Bergeron, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- . Gilbert Chartier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Danielle Fagnan, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Jacques Gauthier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Josée Larocque, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Geneviève Lefebvre, Barreau du Québec
- . Rose-Marie Moreno, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Martine Picard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Pierre Richer, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- . Ginette France Thomas, Ordre des psychologues du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

Madame Johanne Vincent, acupunctrice, assume la présidence du comité directeur

Forum de la formation

Le forum a offert deux activités à ses membres. Une formation intitulée *Le développement professionnel et la formation continue : tour d'horizon des outils et des approches* ainsi qu'un lunch-conférence sur *Comment identifier les besoins de formation*.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises.

Comité directeur :

- . Mamour Diouf, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Hélène Gauthier, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- . Patricia Landry, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Josée Laroque, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Diane Méthot, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Yannek Ostaficzuk, Barreau du Québec
- . Francine Sabourin, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Valérie Simard, Chambre des notaires du Québec

Forum des communications

La *Journée des communications*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 21 mai 2014. Les participants ont échangé, notamment, sur la question de la présence des ordres professionnels sur le Web, qu'ils utilisent ou non les médias sociaux.

Cet événement a donné lieu à la création d'un groupe de travail dont le mandat est la rédaction d'un guide des bonnes pratiques communicationnelles lors de l'accueil des nouveaux dirigeants au sein des ordres professionnels. Ce groupe de travail, qui se veut un comité directeur élargi, a tenu quatre rencontres. Les travaux se poursuivront en 2015-2016.

Membres du groupe de travail :

- . France Bonneau, Barreau du Québec
- . Ginette Bourbonnais, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Claudine Champagne, Ordre des optométristes du Québec
- . Andréanne Godon, Ordre des urbanistes du Québec
- . Michèle Gosselin, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Judith Lalonde-Dionne, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Krystelle Larouche, Ordre des psychologues du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Julie Villeneuve, Ordre des pharmaciens du Québec

9. PRIX DU CIQ 2014 : CLAIRE BOLDUC, AGRONOME

Le Prix du CIQ souligne l'excellence de la carrière d'une professionnelle ou d'un professionnel qui se distingue par ses réalisations qui ont eu un impact sur le développement de son ordre d'appartenance, sa contribution significative au développement de la profession, son engagement social et son rayonnement hors Québec.

La récipiendaire du Prix du CIQ 2014 est madame Claire Bolduc, agronome. Tout au cours de sa carrière, elle s'est démarquée par sa dévotion inlassable envers sa profession, sa région de l'Abitibi-Témiscamingue, son ordre, la solidarité rurale et le développement de l'agronomie québécoise.

Par son engagement social, incluant sa contribution aux travaux du CIQ, Claire Bolduc incarne la contribution exemplaire au progrès social que nous pouvons souhaiter d'un professionnel.

Dès le commencement de sa carrière au début des années 80, Claire Bolduc embrasse, simultanément, divers projets. Consultante en agronomie, elle collige différents mandats dont plusieurs concernent des dossiers de nature stratégique. Elle agit également comme enseignante dans une commission scolaire, puis à titre de conseillère pédagogique au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Engagée au sein de son ordre dès 1981, elle anime sa section régionale dont elle devient présidente, puis s'investit à l'échelle nationale en participant à divers comités. En 1995, elle accède à la vice-présidence de l'Ordre des agronomes et en devient présidente en 1999.

Les années de sa présidence sont marquées par les grands débats qui touchent les activités agricoles au Québec, notamment l'environnement, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la sécurité alimentaire. L'Ordre n'est pas absent de ces débats, en concordance avec la vision de sa présidente qui considère qu'un ordre professionnel doit jouer un rôle majeur dans des dossiers d'intérêt public.

Les préoccupations de notre lauréate l'amènent tout naturellement à s'intéresser au Conseil interprofessionnel, puisque celui-ci aborde les dossiers professionnels dans une perspective qui se veut globale et systémique. Participante assidue de l'assemblée des membres à compter de 1999, elle est élue membre du comité exécutif en 2002, fonction qu'elle occupera jusqu'à son départ de l'Ordre en 2005.

Depuis 2008, elle préside Solidarité rurale du Québec, une coalition d'organismes dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés.

Pendant toutes ces années, son engagement social se poursuit. Elle préside ainsi le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec. En 2006, elle est élue au conseil d'administration d'une station de radio locale, la station CKVM, et en devient présidente en 2010.

On ne peut donc s'étonner si notre lauréate a déjà reçu plusieurs hommages. La liste est longue, mais signalons la désignation de *Femme de l'année, domaine agricole* en 2005 et l'Ordre national du Québec.

Dans son allocution lors de l'acceptation de son prix, Claire Bolduc a livré un vibrant témoignage en faveur des régions. Elle a invité les ordres professionnels et le CIQ à prendre en compte et à respecter les particularités de la pratique professionnelle en dehors des grands centres.

Elle a rappelé aux quelque 175 participants à l'événement que les professionnels, tout en respectant les plus hauts standards de qualité dans leur pratique, doivent s'adapter aux besoins de leurs clients. Et ces besoins ne sont pas nécessairement les mêmes lorsqu'un professionnel exerce à Montréal, à St-Hyacinthe, en Gaspésie... ou en Abitibi-Témiscamingue.

Pour sa part, Claire Bolduc s'adapte tellement bien à sa région qu'elle et son conjoint ont fondé, en 1995, un vignoble appelé *Le Domaine Desduc*. Tout un défi pour cette agronome, car ce vignoble a de particulier le fait qu'il est situé en Abitibi-Témiscamingue et qu'on y cultive la vigne dans les conditions de culture les plus nordiques de l'Amérique.

L'œuvre

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif.

La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

10. MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés à des professionnels émérites sur recommandation de leur ordre professionnel respectif. Les récipiendaires d'un *Mérite du CIQ* en 2014-2015 sont :

- ♦ Louise Audet, urbaniste (à titre posthume)
- ♦ Marc Baril, chimiste
- ♦ Denis Bertrand, technologue professionnel
- ♦ Roch Bourassa, médecin vétérinaire
- ♦ Danica Brousseau, chiropraticienne
- ♦ Yvon Bureau, travailleur social
- ♦ Maxime Daoust, technologiste médical
- ♦ Francine de Montigny, infirmière
- ♦ Christiane Dubois-Lévesque, ergothérapeute
- ♦ Janel Gauthier, psychologue
- ♦ Sonia Gauvreau, inhalothérapeute
- ♦ Éric F. Gosselin, administrateur agréé
- ♦ Jean Gratton, huissier de justice
- ♦ Édith Guilbert, médecin
- ♦ Mélanie Guillemette, infirmière auxiliaire
- ♦ Serge Larivée, psychoéducateur
- ♦ J.L. Gilles LeVasseur, administrateur agréé
- ♦ Sinclair Lindsay-Harris, sage-femme
- ♦ Gilbert Litalien, physiothérapeute
- ♦ John V. Lovasik, optométriste
- ♦ Suzanne Lucier, conseillère d'orientation
- ♦ Linda Matueszwska-Arseneault, technologue en imagerie médicale
- ♦ Stéphanie Mercier, pharmacienne
- ♦ Stephan Robitaille, comptable professionnel agréé
- ♦ Joane Routhier, diététiste
- ♦ Pascal Thériault, agronome
- ♦ Roland Vaillancourt, notaire

L'œuvre qui symbolise le *Mérite du CIQ* est une médaille en bronze.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

11. PERSONNEL DU CIQ

Jean-François Thuot, Ph.D., Adm.A., ASC
Directeur général

Julie de Gongre, avocate
Directrice des affaires juridiques

Carole Marcil
Directrice de projets

Ann-Sophie Verrier, avocate
Chargée d'affaires juridiques (à compter du 29 septembre 2014)

Vanessa Bourdeau
Agente de communication Web et médias sociaux (à compter du 16 mars 2015)

Colette Cléroux
Adjointe de direction

Diane Estivo
Adjointe administrative/coordonnatrice des événements

12. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES

Le rapport présenté à la page suivante a été examiné et entériné par l'assemblée générale des membres du CIQ tenue le 15 mai 2015.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2015



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2015

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
Bilan	3
Évolution de l'actif net	4
Résultats	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14 - 18



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 6 mai 2015

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	82 958	-
Placements - note 3	363 086	419 025
Comptes clients et autres créances - note 4	25 503	39 108
Frais payés d'avance	66 885	4 048
	538 432	462 181
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 5	28 552	31 655
	566 984	493 836
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	-	7 833
Créditeurs - note 6	130 516	121 360
Revenus perçus d'avance - note 7	38 333	20 181
	168 849	149 374
ACTIF NET		
AFFECTÉ - Financement de projets spéciaux	21 949	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	28 552	31 655
NON AFFECTÉ	347 634	312 807
	398 135	344 462
	566 984	493 836

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Legault, administrateur

Chloé Bouchard, administrateur

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	Financement de projets spéciaux	Investi en immobilisation	Non affecté	2015	2014
		\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	-	31 655	312 807	344 462	295 123
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(9 860)	63 533	53 673	49 339
Investissement en immobilisations	-	6 757	(6 757)	-	-
Affectation interne - note 8	21 949	-	(21 949)	-	-
SOLDE À LA FIN	21 949	28 552	347 634	398 135	344 462

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

	2015	2014
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des ordres - Annexe A	972 200	941 400
Contributions spéciales des ordres - Annexe A	150 001	150 432
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	165 234	338 937
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	22 130	23 995
Subventions - FAMMO	22 742	103 382
Commandites et Inscriptions	33 530	37 700
Administration regroupement assurances collectives	21 949	9 339
Autres revenus	-	225
Intérêts	7 864	7 203
Total des produits	1 395 650	1 612 613

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	500 393	535 537
Ressources externes	33 618	-
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	125 759	298 349
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	22 130	23 995
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	284 743	372 056
Formation	7 600	4 327
Allocations - Président	20 838	20 004
Allocations - Comité exécutif	25 620	26 020
Frais de représentation	11 430	10 226
Frais de déplacement	15 136	21 331
Réunions	40 049	30 760
Loyer, électricité, taxes	87 522	84 955
Assurances	4 179	4 886
Technologie de l'information	48 026	29 796
Papeterie, imprimerie, timbres	9 390	13 217
Fournitures et frais de bureau	8 019	13 449
Honoraires	29 631	10 214
Publications et promotion	58 034	53 563
Amortissement des immobilisations corporelles	9 860	10 589
Total des charges	1 341 977	1 563 274
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	53 673	49 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	53 673	49 339
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 860	10 589
	<u>63 533</u>	<u>59 928</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	13 605	(25 047)
Frais payés d'avance	(62 837)	43 596
Créditeurs	9 156	33 048
Revenus perçus d'avance	18 152	12 242
	<u>(21 924)</u>	<u>63 839</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>41 609</u>	<u>123 767</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	55 939	(11 318)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 757)	(158 068)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>49 182</u>	<u>(169 386)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>90 791</u>	<u>(45 619)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	<u>(7 833)</u>	<u>37 786</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	<u>82 958</u>	<u>(7 833)</u>
Représentée par:		
Encaisse (découvert bancaire)	<u>82 958</u>	<u>(7 833)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Affectation interne

Le Conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futurs prévues par l'organisme.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscription, de formation et d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme exerce principalement ses activités comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés et agit comme référence auprès des publics concernés par l'intermédiaire d'un plan de communication. Le coût de ces activités se compose principalement des frais directs, notamment par le salaire de direction de projet.

L'organisme impute une partie des charges administratives aux activités particulières et plan stratégique, selon une clé de répartition qu'il a jugée adaptée au type de charges et qu'il utilisera avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les charges sont ventilées entre les charges d'administration et les charges des activités particulières et plan stratégique au prorata des heures consacrées à l'administration et à l'activité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3 PLACEMENTS

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires portant intérêts au taux de 0,90 % (1,096 % en 2014), ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur de 363 086 \$ (419 025 \$ en 2014).

4 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients à recevoir	8 596	22 569
Sommes à recevoir de l'État	16 907	16 539
	<u>25 503</u>	<u>39 108</u>

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	93 188	79 874	13 314	16 643
Équipement informatique	83 433	68 195	15 238	15 012
	<u>176 621</u>	<u>148 069</u>	<u>28 552</u>	<u>31 655</u>

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

6 CRÉDITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	53 269	57 630
Salaires et vacances à payer	38 595	27 962
Sommes à remettre à l'État	26 661	26 740
Fonds de pension à payer	11 991	9 028
	<u>130 516</u>	<u>121 360</u>

7 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscription reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	2015	2014
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	16 130	1 300
Commandites perçues d'avance	22 203	18 881
	<u>38 333</u>	<u>20 181</u>

8 AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015, le Conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 21 949 \$ dédié au financement de projets spéciaux.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'Administration.

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagée en vertu d'un bail à long terme échéant en février 2020 à verser un loyer global résiduel de 422 955 \$ incluant les frais d'opération et de taxes, pour ses espaces à bureaux.

De plus, l'organisme s'est engagée en vertu d'un bail à long terme échéant en mars 2017 à verser un loyer global résiduel de 15 966 \$ pour un photocopieur.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants

	Locaux \$	Équipement \$	Total \$
2016	83 964	7 983	91 947
2017	86 551	7 983	94 534
2018	86 551	-	86 551
2019	86 551	-	86 551
2020	79 338	-	79 338
	422 955	15 966	438 921

10 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à son découvert bancaire et ses créiteurs.

Le découvert bancaire présentent des échéances à court terme et est lié aux chèques en circulation. Il est généralement renfloué au début de l'exercice suivant.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédent pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard des ses clients et n'a pratiquement jamais eu de mauvaise créance.

Les placements sont investis auprès d'une institution financière reconnue.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

10 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2015	2014	2014
	\$	\$	\$	\$
ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES				
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC				
regroupe 45 ordres professionnels	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Acupuncteurs	1 166	7 554	1 153	7 212
Administrateurs agréés	1 616	10 473	1 666	10 425
Agronomes	2 974	19 278	3 036	18 999
Architectes	3 075	19 931	3 088	19 325
Arpenteurs-géomètres	1 354	8 776	1 355	8 479
Audioprothésistes	689	4 468	692	4 332
Avocats	7 391	47 904	7 467	46 730
Chimistes	2 858	18 521	2 882	18 037
Chiropraticiens	1 566	10 149	1 577	9 871
Comptables professionnels agréés	8 069	52 299	8 155	51 036
Conseillers et conseillères d'orientation	2 463	15 962	2 448	15 322
Conseillers en ressources humaines agréés	5 118	33 170	5 088	31 839
Dentistes	3 737	24 222	3 748	23 456
Denturologistes	1 303	8 448	1 323	8 280
Diététistes	2 813	18 233	2 776	17 370
Ergothérapeutes	3 663	23 740	3 608	22 581
Évaluateurs agréés	1 375	8 914	1 383	8 656
Géologues	1 268	8 220	1 276	7 982
Huissiers de justice	801	5 190	804	5 034
Hygiénistes dentaires	4 193	27 175	4 162	26 047
Infirmières et infirmiers	10 337	66 996	10 437	65 315
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 588	49 180	7 622	47 697
Ingénieurs	9 584	62 117	9 850	61 640
Ingénieurs forestiers	2 135	13 838	2 200	13 767
Inhalothérapeutes	3 311	21 459	3 307	20 694
Médecins	7 220	46 794	7 289	45 615
Médecins vétérinaires	2 407	15 601	2 387	14 935
Notaires	3 220	20 872	3 267	20 446
Opticiens d'ordonnances	1 911	12 388	1 873	11 719
Optométristes	1 674	10 848	1 679	10 508
Orthophonistes et audiologistes	2 543	16 485	2 492	15 597
Pharmaciens	4 931	31 961	4 932	30 867
Physiothérapie	4 569	29 610	4 585	28 690
Podiatres	540	3 498	530	3 315
Solde à reporter	119 462	774 274	120 137	751 818

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2015	2014	2014
	\$	\$	\$	\$
ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES (suite)				
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Solde reporté	119 462	774 274	120 137	751 818
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3 320	21 516	3 278	20 511
Psychologues	4 926	31 930	4 993	31 244
Sages-femmes	534	3 460	531	3 321
Sexologues	723	4 683	431	2 700
Techniciennes et techniciens dentaires	834	5 406	847	5 301
Technologistes médicaux	3 579	23 195	3 648	22 832
Technologues professionnels	3 120	20 220	3 127	19 567
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4 295	27 839	4 286	26 823
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 146	13 909	2 168	13 567
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et fam	5 641	36 560	5 591	34 986
Urbanistes	1 421	9 208	1 395	8 730
	150 001	972 200	150 432	941 400

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS

PRODUITS

	2015	2014
	\$	\$
Inscriptions - Membres conseil de discipline	13 373	26 275
Inscriptions - Activités Forum communications	11 089	8 915
Inscriptions - Activités Forum directions générales	15 656	5 219
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	13 070	12 920
Inscriptions - Formation conseillers juridiques et juristes ordres	10 959	6 262
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	12 350	13 907
Inscriptions - Activités Forum de la formation	6 867	12 881
Inscriptions - Formation syndics	52 885	32 528
Colloque des syndics	26 310	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2013)	-	206 440
Inscriptions - Formation Présidence des ordres	2 675	13 590
	165 234	338 937

CHARGES

Formation secrétaire conseil discipline	75	-
Formation membres conseil discipline	11 871	11 982
Activités Forum communications	9 028	6 327
Activités Forum directions générales	12 534	5 919
Formation administrateurs des ordres	7 797	5 125
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	6 149	4 264
Formation inspection professionnelle	8 409	11 532
Activités Forum de la formation	4 849	10 560
Formation syndics	40 616	24 866
Colloque des syndics	23 199	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2013)	-	205 286
Formation Présidence des ordres	1 232	12 488
	125 759	298 349

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ

PRODUITS

Convention La Personnelle

Certificats/encadrements/impression

Réception annuelle

Publicité

Remises Mérites du CIQ

2015	2014
\$	\$
138	235
15 252	14 004
3 398	4 051
3 342	5 705
22 130	23 995

CHARGES

Convention La Personnelle

Certificats/encadrements/impression

Réception annuelle

Publicité

Remises Mérites du CIQ

138	235
15 252	14 004
3 398	4 051
3 342	5 705
22 130	23 995

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE

LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

	2015	2014
	\$	\$
Lois d'accès à l'information	218	260
Mobilité professionnelle et immigration	2 536	3 917
Projets FAMMO	30 471	104 136
Sommet sur l'enseignement supérieur	-	377
Réforme du Code des professions	844	8 780
Loi qualité environnement	12 574	7 955
Documentation et autres	429	3 809
	<u>47 072</u>	<u>129 234</u>

AUTRES ACTIVITÉS

Prévention et résolution des différends inter ordres	-	-
Observatoire (recherche et analyse)	4 940	5 900
Interventions Fonds des services de santé (Revenu Québec)	-	1 821
Planification stratégique du CIQ	6 787	-
Études et activités reliées à la rémunération/aux avantages sociaux	4 601	18 014
Semaine des professionnels	62 283	64 975
École d'été de l'Institut du Nouveau Monde	10 000	5 000
	<u>88 611</u>	<u>95 710</u>

PLAN DE COMMUNICATION

Salaires et charges sociales (80 % salaire directrice projets)	95 338	71 525
Consultation	-	-
Microsite	3 772	18 057
Refonte site Web	13 950	16 000
Diagnostic et plan d'action technologiques	-	8 190
Campagne Ordre de protéger et promotion médias sociaux	36 000	15 840
Matériel promotionnel, sondage et autres	-	17 500
	<u>149 060</u>	<u>147 112</u>

TOTAL CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE

<u>284 743</u>	<u>372 056</u>
----------------	----------------



**Conseil
interprofessionnel
du Québec**



550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9



514 288-3574



www.professions-quebec.org